



RÉSOLUTION DU CONSEIL DE BANDE

Numéro consécutif

Numéro de référence du dossier

Note : Les mots « des fonds de notre bande », « capital » ou « revenu », selon le cas, doivent paraître dans toutes les résolutions portant sur des dépenses à même les fonds des bandes.

Le Conseil de		Solde disponible
Date de l'assemblée dûment convoqué (AAAAMMJJ)		Compte revenu (\$)
Province/Territoire		Compte capital (\$)
Décidé, par les présentes		

Quorum	Signature du Chef	
Signature du conseiller	Signature du conseiller	Signature du conseiller
Signature du conseiller	Signature du conseiller	Signature du conseiller
Signature du conseiller	Signature du conseiller	Signature du conseiller
Signature du conseiller	Signature du conseiller	Signature du conseiller

USAGE RÉSERVÉ À SAC					
Dépense	Autorité (Article de la Loi sur les Indiens)	Source des fonds <input type="radio"/> Capital <input type="radio"/> Revenu	Dépense	Autorité (Article de la Loi sur les Indiens)	Source des fonds <input type="radio"/> Capital <input type="radio"/> Revenu
Recommandé par Signature		Date (AAAAMMJJ)	Recommandé par Signature		Date (AAAAMMJJ)
Approuvé par Signature		Date (AAAAMMJJ)	Approuvé par Signature		Date (AAAAMMJJ)